

Les ombres de la mort dans la Cité-Soleil



Un commando armé a tué une autre personne, hier matin, à Port-au-Prince tandis que les citoyens, lassés par les coups de feu, déambulent durant la nuit devant les ruines du marché Salomon (ci-haut) où trois innocentes victimes ont été la proie des hordes de voyous dimanche dans un climat électoral de violence et de désordre. (Autres informations page 10)

Au pays de la terreur muette

JEAN V. DUFRESNE

PORT-AU-PRINCE — Ici, la terreur est muette. Dès 8 h, les rues, toutes les rues, sont désertes abandonnées aux chiens jaunes et maigres qui à défaut de services aussi essentiels que l'enlèvement des ordures, prennent en grognant la relève des éboueurs. C'est l'écologie du bidonville.

Est-ce pour les chasser qu'un adolescent aussi décharné qu'eux est rentré chez lui hier soir à la faveur du couvre-feu, les poings fermés sur deux grosses pierres? Quelques ombres étendues, vieillards, enfants endormis sur les trottoirs, à qui plus pauvres qu'eux ne pourraient pas voler même leurs chaussures. Ils n'en ont pas.

Rouler en voiture dans les passages de la Cité-Soleil, qu'un humour pathétique désigne ainsi depuis le départ des Duvalier, l'une

HAÏTI AUX URNES

des plus repoussantes fosses sceptiques humaines d'Amérique latine, à quelques centaines de mètres à peine du Palais présidentiel, raconte toute la tragédie urbaine de Haïti, pour la plus grande gloire et la plus minable prospérité des vendeurs de tôle ondulée.

Le tir des pistolets automatiques devient lassant pour ceux qui dorment à l'abri des beaux quartiers. On apprendra le lendemain à travers le débit majestueux et objectif de la speakerine, qu'un homme ou deux sont morts, on ne saura ni leur nom ni leur adresse, l'un mutilé à coups de machette, un incendiaire, dit-on, à qui on a fait son compte, l'autre carbonisé dans sa camionnette. Les corps pourriront au soleil jusqu'au lendemain après-midi.

Après tout, à Port-au-Prince, on ne fait pas la cueillette des vidanges. Ou si peu.

Des dépliants touristiques et les préjugés nordiques appellent cela une destination soleil et un peuple affable et souriant. Mais sourire à quoi? Aux discours, peut-être, d'une pléthore de candidats qui se succèdent mur à mur au petit écran, débitant de somptueuses théories sur le relèvement économique, les alternatives structurelles du sous-développement récupéré par les investissements étrangers. Il suffit pourtant de marcher dans les rues encombrées d'immondices avant la tombée de la nuit pour constater pour quoi le taux de mortalité infantile en Haïti atteint 98/1000 contre 15 en Jamaïque. Il n'existe pas, voyez-vous, dans les rues de la capitale, de ces lourds couvercles de fer aux prétentieuses armoiries

Voir page 10 : Au pays

Libre-échange

L'accord sera paraphé lundi

MICHEL VASTEL

Le texte du traité entre le Canada et les États-Unis sera paraphé au tout début de la semaine prochaine, a indiqué au DEVOIR le ministre d'État à l'Agriculture, Pierre Blais, qui se rendait hier à une réunion du comité ministériel de surveillance des négociations. « Nous nous attendons que la date du lundi 30 novembre que les négociateurs canadiens s'étaient fixée, soit respectée ».

Le texte final du traité de libre-échange aurait pu être prêt avant la réunion des premiers ministres à Toronto ce soir et demain, n'eût été de la fête américaine de l'Action de Grâce, demain, qui a amené tous les négociateurs américains à se mettre en congé jusque lundi prochain!

« Il ne reste plus qu'une ou deux questions à régler », a confirmé hier soir le directeur des Communications du premier ministre, Bruce Phillips.

Dès la semaine prochaine, a éga-

lement appris LE DEVOIR, les ministres fédéraux entrent en séries de consultations avec les grands secteurs industriels concernés, et la dernière réunion de consultation avec les premiers ministres aurait lieu en fin de semaine prochaine ou le lundi 7 décembre. Les membres des 17 Comités sectoriels de consultation sur le Commerce (près de 500 spécialistes du secteur privé), ont été invités à se tenir prêts pour une réunion d'information le

Voir page 10 : L'accord

Par la Commission des droits

Enquête sur la police et les minorités visibles

GILLES LESAGE

QUEBEC — La Commission des droits de la personne du Québec fera enquête sur les relations entre la police et les communautés, notamment et spécialement avec les minorités visibles.

Telle est la décision de principe que le conseil des ministres a prise, hier, et que le ministre de la Justice a communiquée à la presse en fin d'après-midi.

M. Herbert Marx donne l'assurance que la Commission, qui fait précisément l'objet de virulentes critiques ces jours-ci en commission parlementaire, aura toutes les ressources voulues, en personnes et en argent, pour mener à terme son étude et son enquête, qu'il dissocie tout à fait de l'affaire du jeune Anthony Griffin, abattu récemment par

un policier de la CUM. Le mandat, les modalités et l'échéancier seront précisés à brève échéance avec la Commission, dont le président est M. Jacques Lachapelle, et qui relève directement de l'Assemblée nationale.

M. Marx estime que cet organisme est le « véhicule approprié », de préférence à une enquête royale ou à la Commission de police, en raison de son pouvoir d'enquête, de sa compétence et de son expertise. Quand on lui rappelle que la récente étude sur le racisme dans le taxi aurait tourné en queue de poisson, selon des témoignages présentés hier aux députés, le ministre rétorque qu'au contraire, elle a été fort utile et valable. Mais il n'a pas pris connaissance des mémoires d'hier. Le seul pouvoir de recommandation de la Commission est semblable à celui de tout autre or-

Voir page 10 : Enquête



Jéhane Benoît

Jéhane Benoît est morte

SUTTON (PC) — Mme Jéhane Benoît, sommité québécoise de l'art culinaire, est décédée vers 14 h 30 hier à la suite d'une attaque cardiaque, à l'âge de 84 ans.

Mme Benoît avait éprouvé la semaine dernière de légers malaises cardiaques qui avaient nécessité une courte hospitalisation, a expliqué son époux, M. Bernard Benoît.

Elle a subi une nouvelle attaque

Voir page 10 : Jéhane

Euromissiles Accord conclu

GENÈVE (d'après AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz s'est félicité hier soir des mesures de vérification sans précédent contenues dans l'accord sur l'élimination des missiles intermédiaires (INF) et a indiqué que le programme du prochain sommet Reagan-Gorbatchev à Washington avait été mis au point.

M. Edouard Chevardnadze, ministre soviétique des Affaires étrangères, a affirmé pour

Voir page 10 : Euromissiles

Québec opte pour la 6e ligne sous-fluviale

BERNARD DESCÔTEAUX

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa a confirmé hier en conseil des ministres que la traversée de la sixième ligne d'Hydro-Québec à Grondines sera sous-fluviale, à charge pour la société d'État de prouver qu'un « mode alternatif temporaire » puisse être nécessaire.

C'est ce qu'ont annoncé hier soir les ministres de l'Environnement, Clifford Lincoln, et de l'Énergie, John Ciaccia. Ils ont alors précisé que « ce mode alternatif temporaire » ne consiste pas nécessairement en la construction d'une ligne aérienne à Grondines.

Aux yeux du gouvernement Bourassa, il est désormais clair que la

traversée sous-fluviale ne présente aucun risque au plan de la sécurité des approvisionnements et que sa construction doit commencer dans les meilleurs délais. Le seul problème qui puisse subsister, reconnaît-on, en est un d'échéancier, encore qu'il reste à prouver.

Depuis de nombreux mois, Hydro-Québec résistait à la construction de cette traversée sous-fluviale. Le dernier argument invoqué fut le fait qu'un tunnel ne pourrait être opérationnel avant 1992 alors que les livraisons d'électricité aux États-Unis qui passeront par cette ligne doivent commencer en 1990.

Dans un premier temps, Hydro-Québec avait invoqué des problèmes de sécurité puisqu'il s'agit d'une

Voir page 10 : Québec

Bourassa limite les voyages de ses ministres

Attachez mais serrez vos ceintures

BERNARD DESCÔTEAUX

QUEBEC — Le premier ministre Bourassa ne permet plus à ses ministres de voyager à l'étranger comme ils l'entendent. Les projets de voyages sont réduits au strict minimum et certains doivent assumer de leurs poches leurs frais de voyages s'ils tiennent malgré tout à effectuer les missions projetées.

Ainsi, le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, Pierre Fortier, a-t-il décidé le mois dernier d'effectuer à ses frais une mission d'information en Angleterre après qu'on ait jugé non prioritaire cette

mission. C'est le cas également de la ministre de la Santé et des Services Sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, qui la semaine dernière assista à ses frais à une réunion de l'OCDE à Paris.

« J'ai payé ça de ma poche... Lorsqu'on croit au bien-fondé de quelque chose, on le fait », a déclaré au Devoir M. Fortier à propos de ce voyage plutôt inusité. Le ministre voyageait à ses frais, mais les deux fonctionnaires l'accompagnant avaient leurs dépenses de voyages et de séjour remboursées. Mme Lavoie-Roux voyageait seule.

Le refus du premier ministre d'autoriser ces voyages tient au fait que M. Bourassa a décidé de serrer la vis



Photo AP

ORTEGA REÇOIT CLARK

Le président nicaraguayen, Daniel Ortega, a félicité, hier matin, M. Joe Clark pour la politique canadienne en Amérique centrale peu avant son départ vers le Guatemala. Entre-temps, à Ottawa, Mme Monique Landry a nuancé les propos de M. Clark sur les contras. (Informations page 4)



Thérèse Lavoie-Roux à Paris à ses frais.

à ses ministres, constatant que les ministres avaient de plus en plus tendance à voyager à l'étranger. Il les a avisés lors d'une séance du Conseil des ministres à la fin de l'été qu'ils devaient limiter leurs déplacements au strict minimum. La plupart des voyages ont été annulés depuis, seuls étant autorisés des voyages liés à des fonctions du ministère des Relations internationales ou du Commerce extérieur.

Le but poursuivi par cette directive, explique le porte-parole du premier ministre, Ronald Poupard, est de faire en sorte que le gouvernement « prêche par l'exemple » dans

Voir page 10 : Attachez



Pierre Fortier à Londres à ses frais.

Alain Grandbois

204 p. - 16,95\$

• Ces lettres d'amour d'Alain Grandbois et Lucienne nous font revivre l'histoire d'une ardente passion au début des années trente sur la Côte d'Azur entre deux êtres exceptionnels.

• Lettres intimes et déchirantes d'une idylle et de ses revers.

• Disponible en librairie dès aujourd'hui

ALAIN GRANDBOIS /-LETTRES À LUCIENNE

AVEC AVANT-PROPOS, INTRODUCTION ET NOTES DE LUCIENNE

LETTRES

• l'Hexagone

LETTRES

lieu distinctif d'édition littéraire québécoise



Les élections en Haïti

Deuxième journée de violence à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Une personne a été tuée hier matin dans le centre commercial du bas de Port-au-Prince par un commando armé circulant à pied et en voiture, ont constaté sur place les journalistes de l'AFP.

Le cadavre ensanglanté d'un jeune homme tué par le commando était toujours visible en début d'après-midi sous les galeries marchandes du boulevard Dessalines, la principale artère de la ville, à quelques pas du centre de télécommunications d'Haïti.

Le commando, formé d'une vingtaine de personnes, criait « vive l'armée, à bas le CEP » (Conseil électoral provisoire) et a tiré des coups de feu en l'air.

Par ailleurs, des responsables du Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH), le parti de M. Marc Bazin, un des principaux candidats à la présidence haïtienne, ont annoncé hier à la presse que dans la nuit un membre d'un groupe armé qui tentait de mettre le feu à des barricades devant le siège du parti avait été tué par une pa-

trouille militaire. Selon le responsable de la sécurité du local du parti, un autre membre de ce groupe fort d'une centaine de personnes a été blessé par la patrouille militaire circulant en camionnette, qui a ouvert le feu sur le groupe.

Selon ce responsable, le blessé s'est vanté de sa qualité de militaire en s'écriant « un militaire ne tue pas un militaire » au moment où l'un des soldats s'appropriait à l'abattre, sans que l'on puisse établir si le blessé appartenait réellement à l'armée.

Ces deux morts portent à six le nombre des victimes enregistrées au cours des dernières 48 heures alors que le pays connaît depuis le 2 novembre dernier, date de la mise à l'écart par le CEP d'un groupe de personnalités liées à l'ancien régime et candidats à la présidence, une vague de violences et d'incendies criminels.

La nouvelle constitution haïtienne, massivement approuvée en mars dernier, écarte des fonctions publiques pour dix ans les partisans zélés de la période Duvalier.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

♦ Jéhane

cardiaque vers midi hier, et a été transportée à l'hôpital Brome-Missisquoi Perkins, de Cowansville, où elle est décédée peu après.

Grande dame de la cuisine québécoise, Jéhane Benoit a débuté ses études au couvent du Sacré-Coeur à Montréal avant d'aller étudier la chimie culinaire à La Sorbonne, à Paris. À son retour au pays, elle s'est faite tour à tour professeur, communicatrice et écrivain pour partager son savoir.

Jéhane Benoit avait déjà une vingtaine d'ouvrages à son actif lorsqu'elle publia, en 1963, un volumineux livre de référence qui allait devenir la bible des cordons-bleus: l'*Encyclopédie de la cuisine québécoise*.

Au moment de sa mort, Mme Benoit venait tout juste de terminer un ouvrage de même envergure, l'*Encyclopédie de la cuisine micro-ondes* sept volumes, qui avait nécessité deux ans de travail.

« C'était une personne très active. Au cours des dernières années, elle a travaillé à son encyclopédie et a fait de nombreux voyages à travers le Canada pour faire connaître la cuisine micro-ondes », a indiqué Kenneth Hill, son petit-fils par alliance.

Originaire de la région montréalaise, Jéhane Benoit avait emménagé à Sutton en 1956. Elle y exploitait, en compagnie de sa famille, un élevage de moutons connu sous le nom de Noirmouton.

Les funérailles de Mme Benoit seront célébrées à l'église Saint-André de Sutton, le samedi 28 novembre, à 11 h. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire Désordry, rue Principale à Sutton, le jeudi 26 novembre en soirée, et le vendredi 27 novembre.

♦ Au pays

municipales qui indiquent orgueilleusement la présence d'un quelconque système d'égout. Cette fois, c'est l'écologie des canivaux engorgés, dont les bactéries tentent désespérément de contenir l'explosion démographique.

À une semaine du scrutin, la terreur n'est pas le fait de l'armée. Les soldats ont préféré laisser la rue aux brigands, aux incendiaires, aux dépouilles de l'hégémonie duvalériste ou aux voyous en quête de règlements de compte. La terreur n'est ni massive, ni terriblement spectaculaire, hormis les incendies, qui n'attirent pas les foules. Mais elle est ponctuelle et de moins en moins nocturne. De toute manière, la terreur rôde en tenue civile.

Ceux qui ont mis le feu au grand marché Salomon, en plein centre-ville, dans la nuit de dimanche, n'ont pas été interpellés. Au moins deux morts, trente blessés, une enfant au crâne ouvert, à qui on avait sommé de révoquer sur laampe, de crier « Vive l'armée ». On ne l'a pas abattu. On l'a assommée, la chanceuse. Des femmes, presque toutes, qui dorment la nuit sous leur étage, car ce sont les femmes qui vendent les agrumes ramollis de la mal nutrition haïtienne dans un pays qui compte 60 % de chômeurs et peut-être autant de rachitiques.

On ne compte ni les établissements attaqués depuis une semaine, ici une antenne de télévision, là une permanence de parti, ailleurs un restaurant, la plupart des petits commerces dont les propriétaires ont eu le malheur de rêver à la démocratie en se portant candidat aux élections, soit de vouloir se planquer comme tant d'autres avant eux sur un fauteuil de l'assemblée nationale. On soutient même que le terrorisme va inciter le peuple à se rendre aux urnes. Les parents les plus fortunés qui conduisent leur enfant en voiture aux écoles privées, situées dans le

centre-ville, ont déjà compris. Ils comptent pour la moitié des embouteillages à l'heure de pointe, et on sait qu'ils ont retenu leurs marmots à la maison lorsqu'il n'y a pas d'engorgement.

Ces gentilles petites personnes si joliment coiffées sont l'élite de demain. Mais pour un qui sait lire, quatre sont analphabètes. Et au scrutin de dimanche prochain — s'il a lieu, certains en doutent toujours — on aura distribué dans 6 000 bureaux de scrutin 250 millions de bulletins de vote, le nom des 23 candidats à la présidence, des 77 candidats à la députation, et les 27 candidats au sénat devant occuper à lui seul un bulletin entier. Pour la présidence seulement, 3 millions d'électeurs habiles à voter se partageront 23 millions de bulletins.

Chaque électeur — quatre sur cinq sont analphabètes — recevra littéralement une liasse complète de bulletins parmi lesquels il devra lui-même retirer ceux qui correspondent à son choix par le nom ou l'emblème du parti, les glisser dans une enveloppe, qu'il scellera ensuite avant de déposer dans la boîte de scrutin, fournie — 18,000 en tout — grâce aux bons soins d'Elections Canada. On adopterait un système semblable dans le pays le plus scolarisé du monde, qu'il entrainerait l'électorat dans le chaos le plus total. Et imaginez donc maintenant le dépouillement du scrutin! À moins de modifications, tel sera dimanche le mode de scrutin choisi.

On sait au moins que les boîtes sont rendues à destination dans les entrepôts du Conseil Electoral Provisoire. Mais il reste à les acheminer même à dos d'âne parfois jusqu'aux villages les plus reculés, si difficilement accessibles que l'armée, nous dit-on, offrira gracieusement 3 ou 4 de ses hélicoptères pour en assurer le transport. L'armée qui, absente dans la rue, ayant refusé de tenir faction dans les permanences de partis, n'étant pas intervenue dans l'incendie de l'imprimerie des bulletins de vote du Conseil Electoral Provisoire a transformé Port-au-Prince en un terrain vague seul peuplé la nuit par les chiens maigres et jaunes qui ont pris en grognant la relève des éboueurs.

♦ Attachez

Un ministre un peu courroucé par cette directive devait cependant expliquer sous le sceau de la confiance que le souci de M. Bourassa pour l'image y était pour quelque chose. De fait, la directive de M. Bourassa est survenue après que la presse eut fait état de l'été dernier du grand nombre de voyages à l'étranger de ministres libéraux. En 18 mois, ils avaient effectué plus de 80 voyages à l'étranger, ce qui se comparait à la performance de leurs prédécesseurs péquistes qu'ils avaient vertement critiqués lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

De tout temps, un contrôle a été exercé par le bureau du premier ministre et le ministère des Relations internationales (MRI) sur les voyages des ministres. Les mêmes contrôles continuent de s'exercer à la différence que l'un des conseillers de M. Bourassa a le mandat strict de stopper tous les voyages qui ne sont pas essentiels.

En vertu des règlements adoptés sous le gouvernement Lévesque, tout ministre voyageant à l'étranger doit adresser une demande écrite 30 jours à l'avance où il explique la nature et les objectifs du voyage et indique les membres de la délégation et les dates du voyage projeté. Le MRI fait l'analyse du projet et recommande son acceptation ou son rejet. Parfois on propose des modifications pour élargir la mission du ministre afin d'englober d'autres objectifs poursuivis par le gouvernement.

Dans le cas du voyage proposé à l'origine par M. Fortier, le MRI avait dès le mois de juillet dernier fait une recommandation positive pour une mission d'information à Londres, Paris et Zurich sur le décloisonnement des marchés financiers et plus particulièrement la déréglementation

du marché boursier à Londres, ce qu'on a appelé le « Bigbang ». M. Fortier préparait alors des propositions de décloisonnement des marchés financiers québécois publiées le 14 octobre dernier sous le titre de « La réforme des institutions financières ».

Le voyage fut jugé non-prioritaire par le bureau du premier ministre et remplacé par une mission de fonctionnaires auquel devait se joindre M. Fortier qui tenait à participer à une partie de la mission au moins puisqu'il devait avoir à défendre au cours des prochains mois sa propre politique de décloisonnement. M. Fortier dit avoir travaillé pendant la moitié du temps que durera le voyage, profitant par ailleurs de quelques jours de vacances.

Dans le cas de Mme Lavoie-Roux, son voyage lui fut refusé pour les mêmes raisons que M. Fortier. Pour les mêmes raisons que son collègue, elle décida de participer à ses frais à la conférence des ministres de la Santé des pays membres de l'OCDE.

♦ L'accord

mardi 8 décembre.

Les organisateurs politiques de leur côté n'attendent que la conclusion officielle des négociations pour lancer à travers le Canada un véritable blitz publicitaire. Au cours des deux prochaines semaines par exemple, les ministres québécois vont se lancer dans une offensive sans précédent qui les conduira dans les émissions de lignes ouvertes, des débats dans les universités et des conférences devant des groupes professionnels et industriels.

On sait qu'un « Groupe des opérations pour le libre-échange » a été mis sur pied au bureau du Vice-premier ministre, Don Mazankowski, pour coordonner plus d'une centaine d'interventions de ministres et députés fédéraux.

Le bureau du premier ministre, et le chef de cabinet de la ministre du Commerce, Mme Patricia Carney, auraient par ailleurs demandé aux grandes organisations d'affaires favorables au libre-échange de se lancer dans le débat. Des membres des Comités sectoriels de consultation sur le libre-échange ont alerté LE DEVOIR sur une tentative du gouvernement conservateur de les enrôler dans le débat politique qui s'engage. Mais M. Bruce Phillips a nié hier qu'il ait jamais fait pareille approche aux comités de consultation. Il a reconnu par ailleurs que de telles discussions, sur la façon dont les partisans du libre-échange pourraient aider le gouvernement, se sont tenues en privé avec un comité de la Chambre de commerce du Canada.

Les onze chefs de gouvernement se rencontrent à Toronto ce soir de même que jeudi et vendredi pour leur réunion annuelle sur l'économie. Même si le libre-échange n'est pas officiellement à l'agenda, la question constituera le thème des discours d'ouverture - télévisés à travers le pays - et alimentera les discussions privées. Quatre provinces appuient le projet d'Accord rendu public le 3 octobre, et trois autres s'y opposent.

Le premier ministre canadien a cependant réaffirmé hier qu'il n'a pas l'intention de rechercher l'unanimité des provinces sur cette question : « le droit du gouvernement fédéral de négocier des Traités internationaux n'a jamais été et ne sera jamais remis en question » a déclaré M. Mulroney à sa sortie de la Chambre des Communes.

Ce commentaire survient au lendemain d'une mise en garde du premier ministre de l'Ontario au sujet de la politique des prix pour les vins importés. M. David Peterson a déclaré qu'il ne changera pas les lois ontariennes pour satisfaire les producteurs de vin californien. Mais de toute manière, selon les experts, il n'est pas nécessaire de changer la loi du 'Ontario Liquor Board' pour ce faire, la marge de profits sur les prix des vins et alcools importés relevant d'une simple politique administrative.

Selon des déclarations antérieures du négociateur en chef, Simon Reisman, et d'un ancien Greffier du Conseil privé sous Lester Pearson et Pierre Trudeau, M. Mulroney n'a même pas besoin de l'accord formel du Parlement du Canada pour entrainer le Traité qu'il signera le 2 janvier prochain. Quant aux provinces, leur rôle est limité dans la mesure où l'essentiel de l'accord, à l'exception de la question des vins, tomberait sous la juridiction provinciale.

Quelques questions ne sont pas claires cependant, notamment celle de la juridiction des provinces dans le domaine énergétique. Il se pourrait que, comme en 1981 au cours du débat sur la Constitution, une province demande un avis à la Cour suprême, ce qui compliquerait d'autant le débat politique.

Hier à Fredericton, le premier ministre de Saskatchewan a tenté de convaincre le nouveau premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, de se ranger dans le camp des libre-échangistes. Mais en pure perte puisque celui-ci ne veut pas se prononcer avant d'avoir vu le texte final du Traité. Grand Devine poursuit son pélerinage aujourd'hui en Nouvelle-Écosse, une autre province

♦ Québec

technologie tout à fait nouvelle pour le transport de courant électrique à haute tension. Ces arguments ont été rejetés par un comité d'experts internationaux.

Le gouvernement québécois estime pour sa part que l'échéancier de 1990 peut être encore respecté. M. Lincoln rappelle à cet égard que le comité d'experts avait souligné que cela était possible à la condition que les autorisations de construire soient données avant le premier décembre 1987.

L'autorisation nécessaire est maintenant accordée avec la décision d'hier qui a voulu laisser entrouverte une porte au cas où des problèmes se présenteraient. Il est primordial que les livraisons commencent vers la Nouvelle-Angleterre à la date prévue, ont expliqué M. Lincoln et Ciaccia en soumettant que ce n'est qu'une « soupe de sûreté » qu'on a voulu laisser à Hydro-Québec.

Pour utiliser cette soupape, Hydro-Québec devra dans un premier temps faire la preuve par de nouvelles études que l'échéancier de 1990 ne peut être rencontré. Si cela est prouvé, Hydro-Québec devra, dans un deuxième temps, faire la preuve qu'il n'existe d'autre solution que de construire une ligne aérienne à Grondines, ont déclaré les deux ministres. Si on devait en venir là, cette ligne aérienne devrait être démantelée aussitôt la traversée sous-fluviale en opération.

Le gouvernement croit pour sa part que la construction d'une ligne temporaire pourrait être évitée par le détournement temporaire via d'autres traversées fluviales du courant transitant par la ligne six. Cela se traduirait par une économie de \$48 millions.

Dans sa décision d'hier, le gouvernement n'a pas arrêté quoi que ce soit quant aux modalités d'octroi du contrat de la traversée sous-fluviale. Les deux ministres laissent entendre cependant que ce contrat ira sûrement à des entreprises québécoises, question de garder au Québec les fruits de la technologie qui sera développée avec ce projet sans précédent.

♦ Enquête

ganisme du genre, y compris le coroner.

Pour le ministre, l'enquête de la Commission et le procès du policier Allan Gossett, accusé d'homicide involontaire, sont deux choses tout à fait distinctes. En comparaison, ce n'est pas parce qu'un homme est accusé d'avoir battu sa femme qu'on ne peut en même temps faire enquête sur la violence faite aux femmes, dit M. Marx.

La Commission, qui existe depuis onze ans, compte 120 personnes et un budget de \$5,7 millions l'an. D'autre part, les orientations, les activités et la gestion de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) ont été mises en cause par plusieurs organismes, hier, au cours de la première de trois journées d'auditions publiques de la commission parlementaire des institutions.

Ainsi, la Ligue des droits et libertés estime que des problèmes sérieux persistent et qu'il faut remettre sur le chantier le mandat et les procédures d'enquête de la Commission. La Ligue déplore son manque de stratégie judiciaire et les faibles ressources qu'elle consacre à lancer des causes typiques.

« Ce manque de rigueur et de détermination, lit-on dans le mémoire présenté hier aux députés, on le retrouve dans l'enquête sur le racisme dans l'industrie du taxi qui, malgré l'imposant travail mené par la Commission et divers organismes, est en train de se terminer en queue de poisson. Il faut particulièrement déplorer que la large campagne d'éducation/information, annoncée par la Commission dans le rapport d'enquête, se soit traduite par une action de très faible portée, alors même que la Commission adoptait l'intervention sur le racisme comme sa priorité numéro un pour l'année 86-87 ».

Ces problèmes et lacunes minent de façon importante la crédibilité de la Commission, croit la Ligue, qui souhaite un renforcement de ses pouvoirs, de ses moyens et de son action.

De son côté, l'Office des droits des détenus demande, avec d'autres, que la charte des droits de la personne du Québec soit une loi fondamentale qui ait préséance sur toutes les autres lois québécoises. Il croit que les orientations et les activités de la Commission sont beaucoup trop limitées à la seule discrimination. Elle devrait pouvoir étudier tous les cas de violation des droits et libertés, sans aucune discrimination, distinction, exclusion ou préférence.

De leur côté, Action Travail des femmes et le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la région de Montréal demandent, notamment, que la Com-



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

Le NPD est vite passé de l'euphorie à la mélancolie

IL Y A seulement six mois, le NPD-Québec avait rejoint le Parti québécois dans les intentions de vote. Ses dirigeants se voyaient déjà l'opposition officielle. C'était l'euphorie. Mais comme dit la maxime populaire: en politique, six mois c'est une éternité.

Soudainement, le NPD d'Ed Broadbent s'est mis à baisser dans les sondages, entraînant dans sa descente le NPD-Québec. Le phénomène était prévisible et somme toute, ce n'était pas encore la catastrophe. Puis, les nimbus sont apparus au firmament politique: la fracassante démission du seul député néo-démocrate du Québec, Robert Toupin; le décès de René Lévesque; la démission de Pierre Marc Johnson et finalement la cerise sur le gâteau, la rentrée politique de Jacques Parizeau.

Aujourd'hui, le NPD-Québec traîne de la patte dans les sondages, sa cote de popularité étant passée de 22 % à 15 % des intentions de vote provinciales. Et il ne parvient plus à capter l'attention de la presse, qui n'a d'oreilles que pour la course au leadership du PQ.

Encore si le NPD-Québec s'était déniché un Jacques Parizeau ou une Lise Payette pour briguer la direction du parti, il aurait pu retenir l'attention du public, accroître sa visibilité et limiter les dégâts. Mais toutes les têtes d'affiches qu'il a pressenties pour sa course au leadership ont décliné l'invitation. De sorte qu'il aura comme chef M. Roland Morin, ou comme cheftaine, Mme Hélène Guay, tous deux relativement peu connus des Québécois. Ce qui fait l'affaire du leader national, Ed Broadbent, qui trouvait que le chef sortant, Jean-Paul Harney, faisait trop de vagues et lui portait ombrage au Québec.

C'est dans ce climat de mélancolie que s'ouvrira donc vendredi soir le congrès de trois jours du NPD-Québec, sous le thème « on prend parti ». Victime de la conjoncture politique, le NPD-Québec aura néanmoins réussi à susciter la réflexion de sa base militante pour la réaffirmation de sa pensée politique.

Le congrès de ce weekend devra passer à travers un cahier de près de 200 résolutions, principalement axées sur les problèmes économiques. Dans la plus fidèle tradition néo-démocrate, plusieurs de ces résolutions visent à accroître le rôle de l'État dans l'économie, autour d'un triple objectif: une fiscalité plus équitable, la sécurité du revenu et le plein emploi.

Au chapitre des politiques sociales, le congrès du NPD-Québec débatera de la socialisation de la médecine, des bébés-éprouvettes, de l'aide gouvernementale aux cliniques d'avortement et de contraception, de la violence faite aux femmes, des droits des gays et des lesbiennes. A cet égard, le comité de Saint-Louis demande au congrès de reconnaître et de se réjouir de l'existence d'un caucus gai au sein du NPD-Québec. Voilà qui promet.

Enfin, les congressistes seront invités à voter l'abolition du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) et l'affichage unilingue français, dans le respect intégral des dispositions de la loi 101.

Bref, un programme chargé pour un congrès qui s'annonce aussi studieux et mouvementé que les assises du PQ des années 1970. Vivement satisfaits de la substantielle moelle des orientations politiques proposées par la base militante, les dirigeants du NPD-Québec rêvent maintenant du miracle qui leur permettrait de retrouver le rythme de croissance des derniers mois: que Jacques Parizeau renonce à sa candidature et que Pierre Marc Johnson retourne à la direction du PQ.

À propos de Godin, Harel et Claveau

Le conseil national du PQ, qui se réunira à Québec les 5 et 6 décembre, peut-il expulser les députés Godin, Harel et Claveau, comme le réclament le comité des jeunes ainsi qu'un certain nombre de comités et régions?

À la lecture des statuts du parti, on peut honnêtement en douter. Au chapitre intitulé le « conseil exécutif national », le texte énumère ses pouvoirs, dont celui de « procéder à l'expulsion d'un membre du parti ».

Au chapitre précédent, l'on précise que le « conseil national » lui, a les pouvoirs « de statuer sur l'expulsion d'un membre par le conseil exécutif national, dans le cas où ce membre en appelle au conseil national ».

Donc, selon la lettre de la constitution péquiste, le conseil national n'a pas les pouvoirs d'expulser, mais uniquement de se prononcer sur une motion d'expulsion formulée par le conseil exécutif. Or, le conseil exécutif a déjà rejeté l'expulsion pour lui préférer la motion de blâme. Par contre, on peut plaider que le conseil national est l'instance suprême entre les congrès et qu'il a « de facto » tous les pouvoirs du conseil exécutif.

Vérification faite auprès des auteurs originels des statuts du PQ, il faut s'en tenir rigoureusement au texte, et le conseil national n'a pas les pouvoirs d'expulser les trois députés.

C'est évidemment une question d'interprétation et un joyeux débat de procédure en perspective pour la réunion de décembre.

La guerre des stratégies

Qui sera candidat à la succession de Pierre Marc Johnson? Jacques Parizeau? Ce n'est pas acquis. Lise Payette et Pauline Marois? C'est improbable. Jean Garon? S'il était le seul...

Quoi qu'il en soit, c'était l'objet de l'entretien que le professeur Parizeau a eu récemment avec l'auteur « Des Dames de coeur », Lise Payette, question de connaître les véritables intentions de l'autre, de ne pas se nuire, ou mieux encore, d'occuper tout l'espace à deux, pour bloquer la voie à une éventuelle candidature du clan Johnson.

Pour leur part, les pro-Johnson sont déterminés à ne pas faire la vie facile aux orthodoxes. Ces temps-ci, ils déploient d'utimes efforts pour dénicher un candidat de calibre. Après avoir songé à l'ex-ministre Duhaime, ils souhaitent maintenant convaincre Rodrigue Biron, qui a non seulement laissé une bonne marque comme ministre de l'Industrie et du Commerce, mais qui connaît également bien le fonctionnement interne du parti, pour avoir présidé à l'époque une campagne de financement.

mission sépare ses fonctions de médiatrice, d'enquêteur et de présidente d'auditions. La Commission devrait consacrer toutes ses ressources à son mandat d'enquête, croit Action Travail des femmes.

L'Association du Québec pour l'intégration sociale estime que la Commission n'impressionne plus; on la voit venir de loin et on connaît trop ses faiblesses pour n'avoir pas envie de lui tenir tête. Elle devrait disposer de pouvoirs d'enquête similaires à ceux de la Commission fédérale. Ou, si elle doit conserver un rôle de médiation et de recommandation, qu'elle rende ses interventions plus dynamiques.

♦ Euromissiles

sa part que le traité INF constituait un « merveilleux résultat », fruit de concessions réciproques, et qu'un accord sur les armements stratégiques (START) avait de « bonnes chances » d'intervenir l'an prochain.

À l'issue de deux jours d'entretiens, les deux hommes ont rencontré la presse l'un après l'autre hier soir à Genève après avoir sablé le champagne dans des locaux américains. Quelques heures plus tôt, les deux ministres avaient annoncé ensemble qu'ils étaient parvenus à surmonter les derniers obstacles dans la préparation du traité qui doit être signé lors du sommet de Washington du 8 au 10 décembre.

M. Shultz a souligné que les mesures de vérification du traité allaient « bien au-delà de ce qui a été tenté jusqu'à présent ». Ces mesures « qui, bien sûr ne peuvent être à 100 % (parfaites), nous procurent un grand sentiment de confort » quant à l'application effective de l'accord, a-t-il dit.

Le secrétaire d'État a présenté l'accord sur les INF comme « un premier pas important » dans le processus de désarmement en cours. Il a

rappelé que les Soviétiques devraient éliminer 1,500 ogives nucléaires actuellement déployées tandis que 350 ogives américaines devraient être retirées d'Europe occidentale.

À ce propos, M. Shultz a qualifié de « principe important » le fait que ce traité prévoient « des réductions asymétriques compte tenu du déploiement asymétrique » de part et d'autre.

L'accord sur les INF représente « un triomphe pour le président Ronald Reagan » et pour l'Alliance occidentale, a ajouté M. Shultz. Il a souligné que le président américain voit ainsi couronné de succès le processus qu'il avait engagé en présentant dès novembre 1981 son option zéro.

Le ministre soviétique s'est pour sa part inscrit en faux contre ceux qui affirment que l'URSS a fait davantage de concessions pour aboutir à un accord définitif sur la liquidation des missiles intermédiaires. L'honnêteté élémentaire, a-t-il dit, est de reconnaître qu'il y a eu des concessions de part et d'autre.

L'équilibre des intérêts a été respecté, et le traité sauvegardé ceux de l'URSS et de ses alliés et ceux des États-Unis, a-t-il dit.

En réponse à une question, M. Chevardnadze a indiqué que ce traité n'aurait pu être conclu sans le soutien de la RDA et la Tchécoslovaquie, où sont installés des missiles intermédiaires, rendant hommage du même coup à l'attitude des alliés des États-Unis, et notamment de la RFA (qui a pris l'engagement de démanteler les 72 Pershing A-1 installés sur son territoire).

Soulignant qu'en vertu de ce traité, des armes nucléaires seraient retirées du territoire de 9 pays, le ministre soviétique s'est plu à préciser que pour la première fois deux catégories d'armes sont détruites « non pas parce qu'elles sont obsolètes, mais parce qu'elles sont dangereuses pour l'humanité ».

À SURVEILLER

Activité sur le thème « la danse des souliers » aujourd'hui de 16 h à 17 h au module bibliothèque de Ville St-Eustache (80 boul. Arthur Sauvé), 472-4440, poste 251.

Les Ateliers Dire Inc. offrent une nouvelle session d'ateliers de croissance en gestalt d'approche légère ce soir à 19 h à Longueuil (46 Lemoyne O. Vieux Longueuil), 646-1044.

Quatrième d'une série de six rencontres avec le P. Lucien Coutu, c.s.c., sur « l'initiation à la prière du cœur ou prière de Jésus » ce soir à 19 h 30 au Gesù (1202 de Bleury - Métro Place-des-Arts), 866-2305.

Journée portes ouvertes au Collège Notre-Dame jeudi le 26 novembre entre 13 h 30 et 15 h (3791 Queen Mary), 739-3371.

Assemblée annuelle conjointe des C.I.S.C. Longueuil Est et Ouest ce soir à 19 h 30, salle 110 (1972 ch. Chamby), 463-2850 ou 631-9830.

Conférences-midi « Le bruit et la sécurité au travail » avec M. Raymond Hétu

le jeudi 26 novembre à 12 h 30, salle 1201 (505 boul. de Maisonneuve O.), 288-1551, poste 205.

Le Centre Christus organise une conférence publique sur « Les laïcs et leur quête spirituelle » ce soir à 19 h 30 avec le père Benoît Lacroix au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges (angle ch. Côte-des-Neiges et Lacombe), 737-7201.

La Société de Philosophie de MU présente une conférence de Charles Taylor « Les illusions de la psychologie cognitive » ce soir à 20 h salle B-2305 du pav. 3200 Jean-Brunet de l'Un. de MU.

Conférence de Suzel Perrotte intitulée : « Monte Alban et Mitla témoins des Zapotèques et des Mixtèques » ce soir à 20 h à la Bibliothèque Nationale (1700 St-Denis - Métro Berr), 332-4128.

Causerie avec Miriam ou Don Carver (anglais) intitulée « Color me Beautiful » aujourd'hui de 12 h à 12 h 45 à la bibliothèque municipale de ville St-Laurent (1380 de l'Église).